



La **CGC-CMA Bretagne** a le plaisir de vous faire partager les dernières informations nationales relatives à l'actualité juridique du réseau.

Versement de l'indemnité inflation de 100 euros.

Selon l'annonce faite par le Président de la République, tous les Français qui gagnent moins de 2000 euros nets par mois percevront une indemnité inflation d'un montant de 100 euros.

Au sein de notre réseau, le versement de cette indemnité n'est, pour le moment, pas d'actualité faute de texte réglementaire permettant sa mise en œuvre.

CMA France est en attente de la publication des textes.

Arrêts COVID et jour de carence.

S'agissant des arrêts COVID et du jour de carence, en complément de la circulaire 2021-972-D de CMA France et restant applicable au réseau, il convient d'ajouter que par décret du 30 octobre 2021, les arrêts COVID pour les personnes vulnérables, les personnes cas contact ou parents de cas contact ou les personnes devant s'isoler suite à un déplacement à l'étranger ou en Outre-Mer bénéficient, s'ils ne peuvent télétravailler, d'un arrêt de travail sans application du jour de carence.

Cette mesure est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

« Notre priorité : vous informer ! »

Construisons ensemble des solutions d'avenir

www.cgccma.fr

Contact : syndicat-cgc@cma-bretagne.fr